JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 32 (1891), p. 313-320
<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1891__32__313_0>

© Société de statistique de Paris, 1891, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM
Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 10. — OCTOBRE 1891

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JUILLET 1891.

SOMMAIRE. — Notice nécrologique sur M. Antony Roulliet. — La Cote officielle de la Bourse. — La Dette italienne, par M. Neymarck. — Discussion sur les conclusions du mémoire de M. E. Levasseur sur la *Population* : MM. Vacher, Nogues, de Foville, Foua, Levasseur et des Essars.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Jules de Crisenoy.

M. le Président fait part à la Société du décès prématuré d'un de ses membres les plus distingués, M. Antony Roulliet.

Entré à la Société de statistique de Paris en 1875 avec le titre de membre perpétuel, M. Roulliet a pris une grande part à ses travaux, et, à la suite d'un concours ouvert par elle en 1884, il a obtenu une récompense de 1,000 fr. pour son mémoire relatif à la statistique des professions. On lui doit, en outre, une savante notice sur nos anciens présidents, précieux hommage rendu à la mémoire de Villermé, Michel Chevalier, Wolowski, Hippolyte Passy, Ernest Bertrand, Léonce de Lavergne, Ad. Bertillon, hommes illustres qui ont jeté un si vif éclat sur les débuts de la Société de statistique de Paris.

M. A. Roulliet avait obtenu pour ses travaux statistiques le prix Montyon de l'Académie des sciences, et ses travaux économiques lui avaient valu plusieurs prix de l'Académie des sciences morales et politiques. Il s'était attaché avec le plus grand zèle à la Société des logements d'ouvriers, et, la veille même de sa mort, paraissait une brochure de lui sur cette intéressante question. On peut dire que notre collègue a succombé la plume à la main. A tous ces titres, il a des droits à notre sympathie, et il est de notre devoir d'en transmettre l'expression à sa veuve et à toute sa famille. (*Marques unanimes d'adhésion.*)

M. E. Cheysson, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour, adresse, par lettre, au Président, plusieurs rectifications au procès-verbal imprimé dans le numéro de juillet en ce qui concerne les observations mises sous son nom. Nous reproduisons la teneur de sa réclamation.

1° *Page 218.* — Ma brochure sur l'*Affaiblissement de la natalité française* a pour objet l'étude des *causes* et des *remèdes* de cet inquiétant phénomène et ce n'est que très incidemment et en note que j'ai dit un mot de son influence sur la mortalité et la nuptialité, tandis qu'à en croire le procès-verbal, ce serait le fond même de mon travail.

2° *Page 219.* — Je n'ai pas parlé de 20 cas de maladie comme suffisants pour une classification statistique, mais d'une vingtaine de *natures* de maladies parmi celles qui donnent la plus forte mortalité.

3° *Page 220.* — M. de Franqueville, dont j'ai invoqué le témoignage, n'a pas dit que « le bénéfice de l'État sur l'exploitation des chemins de fer était supérieur au montant des subventions », mais supérieur au *revenu* du montant de ces subventions ; en d'autres termes (et c'est ainsi que je l'avais formulé), que les subventions étaient pour l'État un excellent placement financier.

M. Loua annonce qu'il s'est glissé une erreur dans le titre d'un document espagnol dont il a rendu compte en présentant les ouvrages. Cette erreur sera corrigée dans le Bulletin bibliographique.

M. Laszloy demande à dire quelques mots à l'occasion du procès-verbal. Rappelant ce qu'a dit M. Neymarck sur les produits de l'exploitation des chemins de fer, il tire cette conclusion, que ces produits viennent plutôt des marchandises que des voyageurs. C'est donc moins le transport des voyageurs qu'il aurait fallu dégrever, que les transports à petite vitesse.

Sous le bénéfice de ces diverses observations, le procès-verbal est adopté.

M. le Président donne lecture de la réponse faite par le syndic des agents de change à la lettre qui lui a été adressée au nom de la Société à la date du 15 juin dernier. Nous la reproduisons ici :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, tout en reconnaissant la justesse des observations contenues dans votre lettre du 15 courant, la Chambre syndicale se voit dans l'impossibilité d'ajouter à la *Cote hebdomadaire* une colonne dans laquelle serait indiqué le nombre des titres amortis. Elle en est empêchée par des difficultés matérielles d'exécution et par la nécessité où elle se trouve de ne pas augmenter le format actuel.

Elle ne peut pas non plus substituer la colonne proposée (titres amortis) à la colonne actuelle (nombre de titres négociables) dont l'utilité est incontestable, attendu qu'elle fait connaître, tant au public qu'aux intermédiaires, non seulement quel est le nombre des titres émis à l'origine, mais encore, dans la plupart des cas, jusqu'à quel numéro ces titres sont négociables.

Il existe, du reste, une autre publication de la Chambre syndicale dans laquelle vous trouveriez tous les éléments pouvant intéresser la Société que vous présidez et faciliter les travaux dont vous parlez dans votre lettre. Spécialement, le nombre des titres amortis qui y est mentionné d'une manière bien plus précise que ne pourrait le faire la *Cote hebdomadaire*. Je veux parler de l'*Annuaire des valeurs admises à la cote officielle*, dont

l'édition pour 1891 est actuellement en vente, ainsi que vous le verrez par le prospectus que je prends la liberté de vous adresser.

Recevez, etc.

M. le Président fait remarquer que, tout en considérant comme bien fondées les réclamations de la Société, cette lettre constitue, en réalité, une fin de non-recevoir.

Après une courte discussion à laquelle prennent part MM. Neymarck, Coste et Levasseur, il est décidé que la correspondance échangée à ce sujet sera soumise au Conseil supérieur de statistique, et, forte de l'appui de ce Conseil, la Société fera de nouvelles démarches qui, cette fois, on a lieu de l'espérer, aboutiront au résultat désiré.

M. le Président annonce qu'il a reçu de notre collègue M. Léon Donnat, dont la Société a eu si souvent l'occasion d'apprécier le dévouement, la courte mais significative lettre ci-après :

Mon cher Président,

Au reçu de votre lettre, j'ai prié M. G. Villain, rapporteur, de hâter le dépôt des conclusions de la Commission.

La chose a été faite hier et les 1,000 fr. alloués à la Société de statistique.

Signé : Léon DONNAT.

(*Vifs applaudissements.*)

M. le Président ajoute que le vote du Conseil municipal a été précédé d'une discussion dans laquelle les divers orateurs ont hautement reconnu les services que la Société rend à la statistique soit en séance, soit par son *Journal,* qui devient peu à peu une véritable encyclopédie de cette science.

M. le Secrétaire général a la parole pour la présentation des ouvrages offerts à la Société (1). Il s'étend particulièrement sur la *Statistique des chemins de fer français en 1889,* ainsi que sur les documents statistiques afférents aux chemins de fer d'intérêt local. Il dit quelques mots de deux statistiques envoyées par le gouvernement autrichien portant sur la justice civile, le commerce et la navigation.

L'Italie nous a adressé sa *Statistique annuelle du mouvement de la population* (année 1889). Ce travail est rédigé avec le même soin que par le passé ; on regrette toutefois de ne pas y trouver les comparaisons internationales qui donneraient à cet ouvrage tant de prix. Il cite enfin l'*Annuaire de Victoria,* dont les tableaux sont précédés d'un texte explicatif qui en fait connaître la vraie signification.

Nous avons reçu un seul ouvrage signé : c'est la brochure de M. de Molinari, rédacteur en chef du *Journal des Économistes,* sur le *Retour du protectionnisme.* Malgré sa concision, cet ouvrage est d'une clarté saisissante et montre avec évidence que si les tarifs proposés par la commission des douanes imposaient aux *consommateurs* d'énormes sacrifices, ils n'en seront pas moins nuisibles aux *producteurs.*

Il convient d'ajouter que de nombreux tempéraments apportés par la Chambre et le Gouvernement aux mesures quelque peu draconiennes de la Commission apporteront quelque atténuation aux périls que redoute l'auteur.

---

(1) Voir la dernière page du numéro.

Un certain nombre d'exemplaires de la brochure de M. de Molinari ont été mis à la disposition de la Société et sont distribués séance tenante aux membres présents.

Avant qu'il ne soit passé à l'ordre du jour, M. Neymarck demande la parole pour une courte communication qui lui paraît de nature à intéresser vivement le public. Il s'agit de la dette italienne, et principalement de la partie de cette dette détenue en France.

Sans vouloir entrer dans le détail de cette communication, qui sera insérée *in extenso* dans le *Journal* de la Société, nous croyons devoir reproduire les chiffres suivants, dont la signification n'échappera à personne.

Les paiements, nets d'impôts, effectués pour le service de la dette consolidée italienne s'élèvent à 437 millions de lire.

Les paiements effectués se subdivisent ainsi :

A l'intérieur du royaume, 282 millions ;

A l'étranger, 150 millions.

Or, sur ces 150 millions, 119 millions (soit 78 p. 100) sont payés en France.

D'où il résulte, en capitalisant cette somme à 4 1/2 p. 100, que la France possède environ 2 milliards 600 millions de valeurs italiennes, tandis que l'Allemagne n'en possède que 430 millions et l'Angleterre 290.

On affaiblirait la portée de ces chiffres en essayant de les commenter.

En terminant cette communication, M. Neymarck appelle l'attention de l'administration des finances sur le renouvellement des feuilles de coupons qui s'effectue en ce moment à Paris sur les fonds italiens, la dette extérieure 4 p. 100 perpétuelle de la Hongrie et l'emprunt hongrois 4 p. 100 or.

Il serait du plus grand intérêt pour la statistique des valeurs étrangères possédées par nos rentiers de connaître le montant des titres qui auront été ainsi présentés à l'échange dans les maisons de banque et établissements financiers chargés de ce soin. On ne peut, sans doute, obliger ces maisons à donner des renseignements, mais il serait peut-être possible de les obtenir à titre officieux.

La discussion est alors ouverte sur les conclusions de M. E. Levasseur sur la *Population française*. (Voir le texte de ces conclusions dans le numéro de mai 1891.)

M. Vacher nous a adressé, sur ce sujet, la note ci-après :

Nous croyons sans peine M. Levasseur lorsqu'il nous affirme que l'ouvrage sur la *Population française* lui a coûté vingt ans de recherches.

C'est bien, en effet, le travail le plus considérable qui ait été publié à aucune époque en France ou à l'étranger sur la statistique de la population.

Il marquera l'état de la science démographique à la fin du XIXe siècle. Vers la fin du siècle dernier, Moheau avait publié son intéressant *Essai sur la population* de notre pays. Il suffit de comparer le petit in-8° de Moheau avec les deux volumes compacts de M. Levasseur, qui seront bientôt suivis d'un troisième, pour se rendre compte des progrès accomplis depuis un siècle.

Au siècle dernier, tout faisait défaut aux savants : les dénombrements, qui sont la base de toute recherche, n'existaient pas ; le mouvement des naissances et des décès était connu très imparfaitement et les méthodes employées n'étaient pas moins défectueuses que les matériaux mis en œuvre. A l'heure qu'il est, nous disposons de matériaux plus nombreux et mieux contrôlés qu'autrefois, et nos méthodes, comme notre langue et nos formules, ont gagné en rigueur et en précision. Le premier volume de l'ouvrage de

M. Levasseur contient d'intéressants détails sur ce sujet et résume les progrès accomplis depuis un siècle en France et à l'étranger.

Sur les conclusions lues par M. Levasseur à propos de la natalité à l'avant-dernière séance, je présenterai une observation.

La natalité française est en voie de décroissance, ce point n'est pas discutable. Il me paraît cependant qu'on a un peu exagéré la diminution des naissances, soit qu'on compare les chiffres actuels des naissances à ceux du siècle dernier, soit qu'on les rapproche des relevés faits au commencement du siècle. Il y a une correction à apporter aux anciens relevés des naissances, et cette correction n'est pas de l'ordre des quantités négligeables.

Les anciens relevés des naissances que nous possédons et qui vont de 1770 à 1784 — je parle de la France — ont été opérés sur les registres des paroisses. J'ai beaucoup étudié ces registres, soit à Paris avant les incendies de 1871 qui détruisirent l'état civil des paroisses de la capitale, soit en province. Tous les registres qui ont passé sous mes yeux enregistraient invariablement la totalité des naissances, y compris les mort-nés. Pour ceux-là, le desservant mettait en marge du baptême la mention *ob*, quelquefois *obiit eodem die*. La séparation des mort-nés d'avec les naissances vivantes, opérée en France depuis cinquante ans, nous apprend que le chiffre des mort-nés vrais et des nés morts dans les trois jours n'est pas moindre de 40,000 à 45,000. Quand on compare la natalité actuelle à celle du siècle dernier, il est donc nécessaire de diminuer de cette quantité le chiffre des naissances du siècle dernier. La même observation s'applique aux relevés des naissances du commencement de ce siècle, dans lesquels sont confondus les mort-nés et les naissances vivantes. Cette réduction atténue un peu le coefficient des naissances aux époques antérieures, mais sans mettre en question la diminution de la natalité.

Sur les conclusions relatives à la mortalité, j'aurais plusieurs observations à présenter; le défaut d'espace m'oblige à me réduire à une seule, relative à la mortalité comparée des deux sexes : celle du sexe masculin, comme le dit M. Levasseur, est, à presque tous les âges de la vie, supérieure à celle du sexe féminin. Mais, quand on compare année par année la mortalité des deux sexes, on constate entre 20 et 35 ans une anomalie assez singulière. La mortalité de la femme, tout en restant inférieure à celle de l'homme, ne cesse pas de croître d'une manière continue, tandis que celle de l'homme reste stationnaire ou même se ralentit pour passer par un minimum vers l'âge de 29 à 36 ans, et puis elle reprend sa marche ascendante. Les accidents de la puerpéralité, plus fréquents et plus souvent mortels chez les primipares, fournissent une explication satisfaisante de la progression régulière des décès dans le sexe féminin.

Mais, pour le sexe masculin, le ralentissement de la mortalité n'est pas aussi facile à expliquer, il est même loin d'être aussi évident. En France, les tables nouvelles de la mortalité de la Caisse des retraites, calculées par M. Fontaine, le font ressortir, mais d'une façon discutable, car l'expérience consiste dans 30 ou 40 décès dans la période 20 à 25 ans, ce qui n'est pas une base suffisante. J'observe aussi qu'il n'y a pas de maximum de mortalité masculine vers la 22e année en Belgique, en Suisse, en Prusse. Les tables de Farr pour la période 1838-1854, ni celles plus récentes de M. Ogle pour 1871-1880, n'accusent pas davantage le maximum de mortalité masculin et le ralentissement pour la population anglaise.

Le phénomène est constaté en Italie (*Movimento della popol., 1888*), en Autriche, et dans les tables de mortalité de M. Kiaër pour la Norvège, qui reposent sur une expérience de dix ans, 1870-1880, et portent sur la population tout entière. M. Kiaër pense que le mariage, dont l'âge moyen coïncide avec la période de décroissance, diminue les chances de mortalité des nouveaux mariés. Mais pourquoi pas en Belgique et en Suisse ? La question a besoin d'être étudiée en employant des relevés de décès par année et non des tables de survivance établies sur des relevés quinquennaux.

M. Levasseur consacre un intéressant chapitre aux tables de survie et à la longévité.